



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 15 septembre 2021
Grefe + Travaux_0135 + 611_Communications
éditées + L'Etivaz secteur 3 Torneresse_NS

Etat du réseau routier communal et assainissement des habitations de la vallée de la Torneresse - rapport de la Cogefi sur la ½ journée technique 2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans son rapport sur la ½ journée technique 2021, au chapitre de l'état du réseau routier communal du fond de l'Etivaz, les membres de la Commission gestion-finances (Cogefi) estiment en page 2 dudit rapport, qu'il serait quand même judicieux de prévoir une tranchée destinée à recevoir les eaux usées afin d'anticiper de futures obligations légales.

La Municipalité souhaite compléter sa communication du 27 novembre 2018 et le rapport rendu à la Cogefi le 17 mai 2021 en précisant les points suivants :

- La pose d'une canalisation d'eaux usées en-dessus ou à côté d'une conduite d'eau potable n'est pas autorisée dans une même tranchée. Les éventuelles canalisations d'eaux usées ou unitaires doivent être plus profondes que la conduite d'eau potable et décalées latéralement en cas de tracés parallèles en fouille commune. Elles devraient être posées en-dessous de la conduite d'eau potable, soit à une profondeur d'environ 180 - 200 cm, avec pose d'un drainage du fond de fouille. Au vu de la configuration hydrogéologique des lieux, cela impliquerait des coûts supplémentaires disproportionnés ; par conséquent, il n'y a pas de synergie possible avec les travaux privés d'adduction d'eau de la Romande Energie et du Service de l'eau de Lausanne.
- Le secteur concerné (vallée de la Torneresse) se situe hors zone d'obligation légale, la Commune n'a aucune obligation d'équiper cette portion de territoire d'un réseau d'eaux usées, conformément à la Loi Fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux. Si la Commune devait entrer en matière pour équiper ce secteur, elle devrait alors ouvrir la porte à tout l'habitat dispersé de son territoire (par exemple les Granges d'Oex, La Rosette – Les Crêts, Rouge-Pierre, Le Mont etc.) ; cette situation ne serait pas supportable financièrement. Pour la Commune de Château-d'Oex, il reste encore à rénover et mettre en séparatif de nombreux secteurs situés en zones urbaines.

Etat du réseau routier communal et assainissement des habitations de la vallée de la Torneresse - rapport de la Cogefi sur la ½ journée technique 2021

- Si les habitants de la vallée de la Torneresse souhaitent se raccorder au réseau d'égout de L'Etivaz, il serait judicieux de lancer une étude de tracé et de l'intégrer, si cela est possible, lors de la rénovation du solde de la route après les travaux de la Romande Energie et du Service de l'eau de Lausanne. Un syndicat ou une association devrait être constitué pour assumer les coûts d'étude et de réalisation. La Municipalité s'engage, comme elle va le faire d'ailleurs pour l'extension du réseau d'eau de la Braye, à présenter un préavis devant le Conseil Communal pour une participation usuelle à bien plaisir de 5 % au coût des travaux.
- La jurisprudence qui prévaut aujourd'hui est que lorsqu'un réseau d'eau usée privé dessert plusieurs habitations, l'entretien et la réfection incombent, une fois le réseau principal réalisé, à la commune.

La Municipalité espère ainsi avoir ainsi répondu aux préoccupations de la Cogefi et aux habitants de la vallée de la Torneresse.

La municipalité.